

Envoyé en préfecture le 25/07/2023

Reçu en préfecture le 25/07/2023

Publié le 26 SEP. 2023

ID : 077-217702158-20230717-002023\_062-AU



DÉPARTEMENT  
DE SEINE-ET-MARNE

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE



## MAIRIE DE GRETZ-ARMAINVILLIERS

69 rue de Paris 77220 GRETZ-ARMAINVILLIERS

### Décision n° 002023\_062

Arrondissement de TORCY

**Objet :** *Renouvellement du contrat de maintenance et d'entretien des équipements d'aires de jeux de la commune par la société FORECO SAS, pour l'année 2023.*

*Le Maire de la Ville de Gretz-Armainvilliers,*

**Vu** le Code Général des Collectivités territoriales, notamment les articles L 2122-22 et L 2122-23,

**Vu** la délibération n° 78.2017 en date du 5 décembre 2017 portant autorisation de recours à la télétransmission pour les actes soumis au contrôle de légalité,

**Vu** la délibération n° 02020\_06 portant délégation du conseil municipal au maire en date du 17 juin 2020 en application des articles L 2122-22 et L 2123-23 du Code Général des Collectivités Territoriales,

**Vu** la proposition de contrat reçue le 04 septembre 2021 relative à la maintenance et d'entretien des équipements d'aires de jeux situées sur la commune de Gretz-Armainvilliers,

**Considérant** le souhait de la commune de renouveler le contrat de maintenance et d'entretien des équipements d'aires de jeux par la société FORECO SAS, pour l'année 2023.

#### Décide :

**Article 1 :** D'annuler la décision municipale n°002023\_056 suite à une erreur matérielle.

**Article 2 :** De renouveler pour l'année 2023 le contrat proposé par la société FORECO SAS sises 56 rue Vauchèvre – 77115 Blandy les Tours concernant l'entretien des équipements d'aires de jeux avec 2 passages par an dont 1 avec lavage haute pression de toutes les aires et retouches de peintures sur les jeux de moins de 2 ans.

**Article 3 :** Le montant annuel du contrat s'élève à quatre mille six cent euros et zéro centime HT (4600 euros HT) soit cinq mille cinq cent vingt euros et zéro centimes TTC (5520 euros TTC).

**Article 4 :** La présente décision sera communiquée au Conseil Municipal lors de la prochaine séance sous forme d'un donner acte.

**Article 5 :** La présente décision sera inscrite au registre des délibérations de la Commune de Gretz-

Envoyé en préfecture le 25/07/2023

Reçu en préfecture le 25/07/2023

Publié le

ID : 077-217702158-20230717-002023\_062-AU



Armainvilliers.

**Article 6** : Monsieur le Maire est chargé de l'exécution de la présente décision qui sera publié et transmise à :

- Monsieur le Préfet de Seine-Et-Marne
- Madame le Comptable assignataire
- La société FORECO SAS

Fait à Gretz-Armainvilliers, le 17 juillet 2023  
Le Maire,

Jean-Paul GARCIA ROBIN

